

La Croix, Jeudi 23 août 2018 :

## La « lettre du pape » va-t-elle bousculer l'Église de France ?

*En lançant mardi une pétition pour demander la démission du cardinal Barbarin, le père Pierre Vignon dit répondre concrètement à la « Lettre du pape au peuple de Dieu », publiée la veille par le Vatican. La Croix a voulu savoir quelles pourraient être les conséquences de cette lettre pour l'Église de France, notamment pour le fonctionnement de l'institution ou l'écoute des victimes.*

### Quel peut être l'effet de la pétition lancée par le père Pierre Vignon ?

*« Il y a encore trente ans, on n'avait pas les mêmes moyens numériques que l'on a aujourd'hui pour diffuser ce genre de pétition »,* tient d'emblée à préciser le père Cédric Burgun, vice-doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris (ICP), à propos de la pétition lancée mardi par le père Pierre Vignon pour demander au cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, de démissionner, en raison de sa gestion de l'affaire Preynat.

Cette pétition qui, en à peine deux jours, a récolté près de 10 000 signatures est *« parfaitement légitime »*, insiste le père Burgun : il cite les canons 212 et 218 qui disent clairement que *« les fidèles ont la liberté de faire connaître aux pasteurs leurs besoins »*.

*« Dans l'Église, on n'est pas des moutons de Panurge, poursuit le canoniste. On peut s'exprimer et il existe même une liberté de pétition, pour faire savoir publiquement et avec respect ce que l'on pense d'une situation. »* Selon le père Burgun, cette pétition est d'autant plus légitime que le père Vignon, en tant que juge ecclésiastique de Lyon, suit de très près la gestion de l'affaire Preynat. Est-ce à dire que le cardinal Barbarin doit démissionner, comme l'ont fait collectivement en mai les évêques du Chili et comme l'épiscopat américain vient d'être invité à le faire par 140 théologiens et laïcs engagés ?

À Lyon, les situations sont différentes, expliquait hier sur BFM TV Mgr Emmanuel Gobilliard, évêque auxiliaire de Lyon. *« Il y a eu classement sans suite d'une première enquête, pour laquelle le diocèse de Lyon et le cardinal Barbarin ont largement collaboré avec la justice. Un magistrat a émis un avis motivé dans lequel il affirmait qu'aucune infraction n'avait été commise. »*

Rappelant qu'une deuxième procédure de citation directe est en cours devant le tribunal correctionnel de Lyon, à la demande des victimes, Mgr Gobilliard invite à laisser agir la justice et à lui faire confiance.

Tenant sensiblement les mêmes propos, le porte-parole de la Conférence des évêques de France (CEF), Mgr Olivier Ribadeau Dumas, déclarait hier sur France - Inter : « *Je comprends qu'il puisse y avoir une colère, mais il y a une action en justice qui doit passer pour qu'une décision puisse être prise.* »

### **De telles initiatives vont-elles se multiplier ?**

À la lecture de la lettre du pape François, et de son appel à ce que « *chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin* », on pouvait pressentir qu'elle ouvrirait voie à des mobilisations dans l'Église. La pétition lancée mardi par le père Vignon semble confirmer cette impression, bien que la situation de ce prêtre soit particulière. Il demeure en effet peu vraisemblable d'imaginer que les prêtres en France soient nombreux à pétitionner pour demander des démissions d'évêques.

Pour autant, d'autres initiatives pourraient voir le jour. En France, parmi les laïcs – notamment les plus contestataires – certains se sentent légitimés par l'appel du pape à porter des revendications au sein de l'Église. C'est le cas de la Conférence catholique des baptisé-e-s de France (CCBF), qui a publié hier une déclaration dans laquelle elle demande « *l'ouverture d'assises sur la gouvernance de l'Église de France* ».

« *Voilà un exemple concret d'initiative venue de la base, en réponse au pape qui nous demande de prendre nos responsabilités*, explique Anne Soupa, cofondatrice de la CCBF. *Il serait d'ailleurs souhaitable que d'autres mouvements s'y associent, ou fassent des propositions similaires.* » Pour sortir du cléricalisme que dénonce le pape François, elle considère que le temps n'est plus à une « *solution progressive* », mais qu'il faut désormais organiser un moment de rupture et de « *prise de conscience* ».

Cette volonté de changement radical suscite des inquiétudes. « *Le risque, c'est que les prêtres fassent l'objet d'un soupçon généralisé* », prévient un prêtre francilien, attaché au rôle du prêtre et à sa « *paternité spirituelle* », tout en reconnaissant que la confiance sera longue et difficile à reconstruire.

### **L'Église va-t-elle renforcer ses procédures contre les abus sexuels ?**

La Conférence des évêques de France rappelle qu'elle a déjà mis en place plusieurs mesures. Ainsi depuis deux ans, une Cellule permanente de lutte contre la pédophilie – à laquelle a été rattachée une commission nationale d'expertise, présidée par Alain Christnacht – a été créée au sein de la CEF ; des cellules de veille ont été ouvertes dans la plupart des diocèses et des sessions de formation sont organisées.

« *La "Lettre du pape François au peuple de Dieu" invite à une prise de conscience par l'ensemble des chrétiens : il faut que l'omerta disparaisse sur la question des abus sexuels* », souligne Mgr Ribadeau Dumas, qui est également secrétaire général de l'épiscopat. Quant à savoir si cette lettre entraînera de nouvelles mesures pour rendre

l'Église plus proactive, il explique qu'elle est sans doute « *plus un appel à la conversion des mentalités qu'à la mise en place de nouvelles mesures qui existent déjà* ».

Le porte-parole de la CEF rappelle que l'essentiel demeure la formation ainsi que l'écoute et la compassion à l'égard des victimes. En revanche, concernant la prise de sanctions, il explique que « *rien ne peut être fait en termes de justice canonique, avant la justice civile* », n'excluant toutefois pas la prise de mesures conservatoires, sans pour autant aller jusqu'au renvoi à l'état clérical, qui « *n'est pas toujours la solution* ».

Dans le diocèse du Mans, Mgr Yves Le Saux a demandé une large diffusion de la lettre du pape, qui sera suivie de « *mesures concrètes* » dans le diocèse, décidées à la fois par les clercs et les laïcs. Selon le vicaire général, le père Paul-Antoine Drouin, cette lettre « *devrait contribuer à lever un tabou encore présent. Désormais il faut que toute personne se sente légitime à parler* ».

### **La parole des victimes sera-t-elle mieux entendue ?**

Dans sa « *Lettre au peuple de Dieu* », le pape François exhorte tous les catholiques à « *assumer la douleur de nos frères blessés* », à leur tendre une main « *qui les protège et les sauve* », et à dénoncer « *tout ce qui met en péril l'intégrité de toute personne* ». Cette incitation ne semble toutefois pas satisfaire les victimes, qui attendaient des actions plus concrètes.

« *Il n'est plus l'heure des messages, mais des décisions!* », s'impatiente François Devaux, président de La Parole libérée, l'association qui rassemble depuis 2015 les victimes du père Bernard Preynat. L'ancien scout se réjouit toutefois que cette lettre du pape puisse déclencher des initiatives comme la pétition lancée mardi par le père Vignon : « *C'est la première fois en trois ans qu'un prêtre soutient officiellement notre démarche. Voilà qui, enfin, donne de la place à la parole des victimes.* » Néanmoins, pour François Devaux, c'est de la hiérarchie de l'Église que devrait venir ce type d'actions.

Olivier Savignac, lui aussi, se dit « *un peu déçu* » par la lettre de Rome. Cet homme de 38 ans, qui a subi en 1993 des attouchements par un prêtre du diocèse d'Orléans, fait partie des dix victimes invitées à l'Assemblée des évêques de novembre prochain, à Lourdes. Il estime que si le pape François a le mérite de fustiger le cléricalisme, qui « *enferme la parole des victimes depuis des décennies en accordant plus de poids à certaines personnes qu'à des centaines de milliers d'autres* », il ne va pas jusqu'au bout.

« *J'attendais quelque chose de plus incisif. Le jeûne et la pénitence, cela ne suffit pas!* » Olivier Savignac souhaite plutôt la mise en place d'« *actions missionnaires sur le terrain* », à commencer par les diocèses : prévention, écoute et accompagnement des victimes.

### **Bientôt un texte normatif du Saint-Siège**

Selon le site d'information vaticane [II Sismografo](#), le Saint-Siège pourrait prochainement publier un document détaillé sur les abus sexuels. Citant « *des observateurs, experts et analystes autorisés mais presque toujours bien informés* », le

site explique que ce texte pourrait être envoyé « *après le voyage du pape en - Irlande* » à « *tous les évêques du monde* ». Selon Luis Badilla, directeur éditorial du Sismografo, « *il devrait s'agir d'un texte qui (...) entrera directement dans la sphère des questions normatives comme procédurales* ».

## **repères**

### **Plusieurs affaires en 2018**

Avril. Réouverture de l'enquête visant un prêtre du diocèse de Saint-Étienne, coupable d'abus dans les années 1980 et 1990. Ouverture d'une enquête sur un prêtre du Foyer de charité de Baye (Marne), accusé de plusieurs « *attouchements* ».

Mai. Ouverture d'une information judiciaire sur un curé de Nice, ancien aumônier de collège, soupçonné d'« *agressions sexuelles sur mineurs* ». Révélation d'une « *enquête de grande ampleur* » visant la communauté traditionaliste de Riaumont (Pas-de-Calais) pour des « *faits de nature sexuelle et de maltraitance* ». Plusieurs femmes dénoncent les « *graves dysfonctionnements* » du diocèse de Versailles face au cas d'un prêtre accusé d'abus sexuels.

Juin. Renvoi de l'état clérical du fondateur de l'association Points-Cœur, Thierry de Roucy, coupable d'abus de pouvoir, d'abus sexuel et d'absolution du complice.

Juillet. Incarcération pour « *agressions sexuelles sur mineurs* » de l'ancien recteur de la basilique de Cléry-Saint-André (Loiret), après plusieurs plaintes